

Paris, le 6 mars 2020

COMMUNIQUE DE PRESSE

Égalité femme/homme : l'AMF invite les futures équipes municipales à se mobiliser

L'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité s'est mobilisée depuis plusieurs années pour faire progresser la parité dans les instances locales et l'égalité femme/homme dans la société, en particulier à travers son groupe de travail dédié et ses Congrès.

Dans la continuité d'une consultation auprès des femmes élues (7601 réponses) identifiant les difficultés et les solutions, l'AMF a formulé sept propositions pour renforcer la place des femmes dans la vie publique. Elles ont été adressées au gouvernement et au Parlement dès 2018 notamment dans le cadre d'un travail partagé avec le Haut Conseil à l'Égalité.

L'AMF, association reconnue d'utilité publique, se doit d'être à l'avant-garde du sujet pour préserver l'essentiel : un haut niveau de représentativité et de confiance des concitoyens envers l'institution communale.

Lors du dernier Congrès des maires de 2019 et dans la continuité du Grenelle contre les violences conjugales, l'AMF a fait de la prévention et de la lutte contre ce fléau une grande cause du mandat municipal 2020-2026.

Sur la base du volontariat, l'AMF invite chaque commune de France à s'approprier ce sujet, à l'insérer dans une politique d'égalité entre les femmes et les hommes et à adopter une délibération cadre volontariste dans les premières semaines du mandat.

Un guide pratique, mis à la disposition des nouvelles équipes municipales par l'AMF prochainement, invite chacune d'elles à une forte mobilisation.

Les valeurs de la République souffrent de ces violences et de ces inégalités. Chaque jour du mandat doit être celui de la mobilisation, du terrain, des convictions et des résultats, un 8 mars permanent et exigeant.